

## Communiqué de presse

# Médaille d'or au SIVAL, Amoéba affiche ses ambitions pour sa solution de biocontrôle

Chassieu (France), le 20 janvier 2026 – 18h00 - Amoéba (FR0011051598 - ALMIB), greentech industrielle spécialisée dans le développement de solutions microbiologiques naturelles basées sur l'exploitation brevetée d'amibes, revient sur sa récente participation au SIVAL (Salon international des techniques de productions végétales) à Angers. Au cours de cet événement de référence aux niveaux européen et mondial pour les filières végétales, Amoéba a remporté la médaille d'or du Concours SIVAL Innovation 2026 pour sa solution de biocontrôle, et a lancé avec son partenaire Koppert la commercialisation en 2026 de sa solution de biocontrôle pour traiter les vignes et les cultures maraîchères dès l'obtention des autorisations de la mise sur le marché dans les pays européens ciblés.

## AXPERA reconnue comme solution innovante de l'année par les professionnels



À l'occasion de l'édition 2026 du SIVAL, le jury a sélectionné et évalué 34 innovations, nominées dans 7 catégories différentes. Amoéba et sa solution APERA, présentées dans la catégorie « santé des plantes, sol et supports de cultures », se sont démarquées par une approche scientifique pionnière ouvrant de nouvelles perspectives en matière de protection durable contre les maladies fongiques et ont ainsi obtenu la médaille d'or du Concours SIVAL Innovation 2026. La remise de prix a été faite officiellement au cours d'une soirée spéciale organisée le 14 janvier. En recevant le prix, Jean-François Doucet, Directeur général d'Amoéba a déclaré : « Recevoir le SIVAL d'Or à Angers quelques mois après avoir reçu le Bernard Blum Award à Bâle est une véritable fierté pour les équipes d'Amoéba qui travaillent sans relâche pour mettre la biologie au service de solutions concrètes pour l'agriculture. Nous devons mettre ces alternatives qui fonctionnent au service des agriculteurs ». Le SIVAL 2026 a également été marqué par plusieurs temps forts pour Amoéba et ses partenaires. Le 13 janvier, Koppert a tenu une conférence de presse sur le salon afin d'annoncer le lancement international de la marque TIAGAN, appelée à remplacer APERA pour les usages viticoles. Cette étape majeure concrétise la collaboration engagée entre Amoéba et Koppert depuis plusieurs mois.

Enfin, les trois jours du salon ont été l'occasion de poursuivre et d'approfondir de multiples contacts avec les filières arboricoles, maraîchères et viticoles.

## Après une intense activité réglementaire, des alliances majeures en 2025 ainsi qu'une reconnaissance par les futurs clients...

Cette distinction de référence obtenue lors du SIVAL vient consacrer une année 2025 exceptionnelle pour la solution de biocontrôle d'Amoéba, dont le potentiel aura convaincu à la fois les grands industriels du secteur ainsi que les professionnels sur le terrain.

Juin 2025

**Approbation de la substance active du lysat de *Willaertia magna C2c Maky* par les 27 États membres de l'Union européenne en tant que substance à faible risque.**

**Signature d'un accord commercial stratégique avec Koppert, leader mondial du biocontrôle.** Il lui accorde les droits de distribution exclusifs pour une période de 5 ans pour son produit destiné à **la vigne et aux cultures maraîchères en serre et en plein champ, dans 18 pays européens ainsi qu'aux États-Unis.**

Octobre 2025

**Autorisation de mise sur le marché aux États-Unis pour AXPERA.**



Novembre 2025

**Signature d'un protocole d'accord (MoU) avec Syngenta, leader mondial du biocontrôle, visant à développer et commercialiser des solutions de biocontrôle novatrices pour les marchés de l'Union européenne et du Royaume-Uni, en priorisant les céréales et les cultures de plein champ.**

**Ces différentes étapes cruciales se sont accompagnées d'un très bon accueil des professionnels du biocontrôle.** Auprès des viticulteurs, la solution AXPERA a notamment démontré toute son efficacité pour lutter contre le mildiou de la vigne, en permettant à ceux-ci de réduire l'utilisation du cuivre, conformément aux orientations réglementaires actuelles, tout en améliorant l'efficacité des programmes de protection des plantes.



Enfin, Amoéba a été mise en lumière début 2026 par la chaîne américaine CNN dans sa série *Innovate*, qui présente des sociétés à l'origine de solutions novatrices et durables<sup>1</sup>.

Ce média international de premier plan a ainsi sélectionné Amoéba en raison de sa capacité à développer une innovation de rupture respectueuse de l'environnement, qui fait partie de « ces avancées qui transforment notre monde<sup>2</sup> ».

<sup>1</sup> [Cliquez sur ce lien pour visionner le reportage de CNN sur Amoéba.](#)

<sup>2</sup> [Voir le communiqué diffusé par CNN le 9 janvier 2026.](#)

## ... la solution de biocontrôle sera sur le marché dès 2026 pour la vigne et les cultures maraîchères

Amoéba attend désormais les autorisations de mise sur le marché de la solution TIAGAN (ex AXPERA) dans les 9 pays européens ciblés<sup>3</sup>, avec une décision attendue dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2026.

Dans l'attente de l'obtention de ces autorisations, **Amoéba poursuit sa collaboration étroite avec Koppert** afin de mettre en œuvre la stratégie optimale pour la commercialisation de TIAGAN dans les premiers pays européens ciblés, **en particulier la France et l'Italie**, où les attentes sont fortes (contexte réglementaire défavorable à l'utilisation du cuivre, phytotoxicité du soufre...), dans le courant de l'année 2026. La vigne et les cultures légumières seront ainsi visées en priorité.

En parallèle, Amoéba poursuit ses investissements avec ses CDMO (sous-traitants) afin de préparer la montée en puissance de la production. L'année 2026 permettra donc de mettre en place une chaîne d'approvisionnement robuste pour assurer la montée en puissance commerciale à venir.

Amoéba, aux côtés de son principal partenaire Koppert, aborde donc 2026 avec l'ambition de répondre aux attentes des professionnels des secteurs agricoles et viticoles avec une solution biofungicide efficace et respectueuse de l'environnement.

Jean-François DOUCET, Directeur général d'Amoéba, déclare : « *Nous sommes particulièrement satisfaits de notre présence au SIVAL, à l'occasion duquel nous avons à la fois reçu une nouvelle distinction de référence pour notre solution de biocontrôle et eu de nombreux échanges fructueux avec les professionnels du secteur. Le salon a ainsi été l'occasion de noter la notoriété croissante de notre solution ainsi que la reconnaissance de sa valeur par de nombreux agriculteurs, industriels et distributeurs. En attendant l'obtention des autorisations de mise sur le marché, nous travaillons étroitement avec notre partenaire Koppert et nos sous-traitants afin de préparer la montée en cadence de la production.* »

---

### À propos d'Amoéba :

Crée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique à partir de l'exploitation brevetée d'amibes dans les secteurs de la protection des plantes et de la cosmétique.

Disposant d'un savoir-faire unique au monde protégé par de nombreux brevets, Amoéba est aujourd'hui la seule société capable d'exploiter à l'échelle industrielle tout le potentiel de l'amibe Willaertia et de la cultiver dans des volumes suffisants afin de proposer des solutions biologiques constituant une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et déposé les dossiers d'homologation en Europe et aux États-Unis. Concernant la substance active, elle a déjà obtenu en 2022 l'approbation aux USA et le rapport positif et définitif de l'EFSA en Europe. Les homologations du produit sont attendues dans les prochains mois.

---

<sup>3</sup> France, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Portugal.

Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux États-Unis. L'ingrédient cosmétique est déjà inscrit sur la liste INCI (International Nomenclature of Cosmetic Ingredients) ouvrant la voie à sa commercialisation dans le monde excepté en Chine où une homologation locale est requise.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth (ALMIB). La Société est membre du réseau Bpifrance Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur [www.amoeba-nature.com](http://www.amoeba-nature.com)

### **Contacts :**

#### **Amoéba**

*Directeur Général*  
Jean-François DOUCET  
📞 04 26 69 16 00  
✉ [jf.doucet@amoeba-nature.com](mailto:jf.doucet@amoeba-nature.com)

#### **ACTUS finance & communication**

*Relations investisseurs*  
Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME  
📞 01 53 67 36 79  
📞 [amoeba@actus.fr](mailto:amoeba@actus.fr)

#### **Droit Devant**

*Relations presse métier et grand public*  
Laëtitia PINTO  
📞 07 64 83 39 85  
📞 [pinto@droitdevant.fr](mailto:pinto@droitdevant.fr)

### **Avertissement**

*Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Amoéba qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. Amoéba, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'Amoéba déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 avril 2025 sous le numéro D.25-0281 et disponible sur le site Internet d'Amoéba ([www.amoeba-nature.com](http://www.amoeba-nature.com)). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Amoéba ou qu'Amoéba ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Amoéba diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.*